AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-4-64 290695

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS (Tél. 87-26-92)
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit - Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Les pluies des 24 et 25 mars ont provoqué des contaminations dont les taches apparaissent actuellement. Elles intéressent surtout les variétés à débourrement précoce qui, à cette époque, se trouvaient au stade D-3, ou à un stade plus avancé. De nouvelles taches peuvent apparaître très prochainement. D'autre part, les conditions climatiques actuelles sont très favorables à la maladie et le nombre d'ascospores libérées à chaque pluie est très élevé. La période actuelle est donc très dangereuse. En conséquence :

Vergers des départements suivants : Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée - Vienne, Deux-Sèvres (y compris la région de la Gâtine):

- Si le dernier traitement conseillé a pu être effectué avant la récente période de pluies, sa protection a considérablement diminué du fait de ces pluies. La végétation étant active, il convient de renouveler ce traitement immédiatement.
- Si le dernier traitement conseillé n'a pu être effectué du fait du mauvais temps, le réaliser de toute urgence.

TAVELURE DU POMMIER - Les mêmes observations sont à faire sur l'évolution de la maladie. En conséquence :

Vergers des départements d'Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vienne, Vendée, Deux-Sèvres (y compris région de la Gâtine) :

- Si le dernier traitement conseillé a pu être effectué avant la récente période de pluies, sa protection a considérablement diminué du fait de ces pluies. La végétation étant active, il convient de renouveler ce traitement immédiatement.
- Si le dernier traitement conseillé n'a pu être effectué du fait du mauvais temps, le réaliser de toute urgence.

Dans la région de la Gâtine et sur la variété Reinette Clochard, haute tige, terminer d'urgence le traitement conseillé précédemment.

Les variétés à débourrement très tardif doivent recevoir leur premier traitement qui est très important.

La période actuelle étant très critique, il est rappelé que tout traitement éliminé par des pluies doit être renouvelé immédiatement sans attendre des informations de la Station.

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant* : L. BOUYX

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Profiter du traitement anti-tavelure pour effectuer un traitement anti-oïdium sur les variétés sensibles.

ARAIGNEE ROUGE - Les éclosions des oeufs d'araignée rouge sont commencées depuis un certain temps. Cependant dans les vergers où les pontes étaient peu abondantes et où des traitements d'hiver ont été effectués, la pullulation ne justifie pas encore un traitement.

Par contre, dans les vergers où les pontes ont été très abondantes et où les traitements d'hiver n'ont pas été réalisés, quelques dégâts sont déjà visibles. Ilest donc souhaitable d'ajouter à la bouillie anti-tavelure un produit actif contre les acariens, en se conformant à la législation en vigueur.

HOPLOCAMPE DU POMMIER - Dans certains vergers, des dégâts ont été constatés au cours des dernières années. Pour éviter le renouvellement de ces dégâts, il convient d'effectuer, lorsque environ 50 % des pétales seront tombés, un traitement avec une spécialité à base soit d'insecticide chloré, exemple : Lindane ou H.C.H., ou phosphoré, exemple : Parathion.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE -

Le vol est commencé. Effectuer un premier traitement sur les cultures non encore en production ayant atteint le stade A (turions sortant du sol de 2 à 3 cms environ , écailles plaquées recouvrantes).

Utiliser l'un des produits suivants : Diazinon et Diméthoate (30 grs de matière active par hectolitre d'eau) - Endothion : 50 grs de matière active par hectolitre d'eau.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
- J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION -
- J. BOUCHET -

- TIRAGE DU 22 AVRIL 1964 - 3.000 EXEMPLAIRES -